

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL
EG.CRA8401

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 FEVRIER 2015**

Par suite d'une convocation en date du 6 février 2015, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – M. Arnaud DELROT – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au point 13 et à compter du point 18) – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE (à compter du point 4) – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

| | | |
|-----------------------------|---|-------------------------|
| Mme Françoise CARUGE | à | M. Yves COSCAS |
| Mme Véronique DE LA TOUANNE | à | M. Yves SERIE |
| Mme Sally RIBEIRO | à | M. Patrice RONCARI |
| Mme Samia DHAMNA | à | Mme Colette HUARD |
| M. Matthieu CAUJOLLE | à | M. Jean-Patrick GUIMARD |
| Mme Isabelle RAKOFF | à | Mme Marie-Anne BOYER |

ABSENTS : - M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 3) - M. Philippe KALTENBACH (à compter du point 14 jusqu'au point 17).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Madame Paule-Léna TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité le procès verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2014.

4 – **PREND ACTE** de la tenue ce jour, au sein du Conseil municipal, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de Plan local d'urbanisme (PLU), ainsi que le prévoit l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

5 – SOLLICITE à la majorité (7 voix contre) de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la réalisation d'une opération de logements avec commerces en rez-de-chaussée sur l'assiette foncière de l'opération « Pavé Blanc RD 406/RD 906 » et **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine de prescrire une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet modifié.

6 – PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget de la Ville pour l'exercice 2015.

7 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ile-de-France comportant un contrat de prêt d'un montant de 5 millions d'euros **ACCEPTE** la sécurisation de trois prêts structurés, **AUTORISE** à cet effet, Monsieur le Maire à signer les avenants afférents et **AUTORISE** la Ville de Clamart à conclure avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ile-de-France un contrat de prêt ayant pour objet le financement des investissements 2015.

8 – APPROUVE à l'unanimité les deux conventions financières avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange et de Numéricâble impasse de Vanves et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

9 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine une subvention au taux maximum pour les travaux de sécurité et les grosses réparations dans plusieurs écoles maternelles et élémentaires communales et pour les travaux de sécurité et les grosses réparations dans un gymnase communal et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour l'exercice 2015.

10 – APPROUVE à l'unanimité la convention d'occupation précaire du domaine public de SNCF RESEAU (anciennement l'établissement public Réseau Ferré de France) par la Ville de Clamart pour le terrain sis Place de la Gare à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

11 – CONSTATE à la majorité (9 voix contre) la désaffectation de la place de la Gare et du souterrain dit « Ville-Ville », **APPROUVE** la soumission à enquête publique du projet de déclassement de la place de la Gare afin de procéder à son réaménagement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prescrire par arrêté les modalités de l'enquête publique devant intervenir à cet effet, conformément aux dispositions en vigueur du Code de la voirie routière.

A entendu la question orale de Madame Marie-Anne BOYER sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

12 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement des « accueils de loisirs sans hébergement » relative aux conditions générales de l'aide spécifique des rythmes éducatifs avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

13 – APPROUVE à l'unanimité les termes du contrat « enfance-jeunesse » pour la période 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat « enfance-jeunesse 2014-2017 » et tous les documents y afférents et **S'ENGAGE** à inscrire les recettes en résultant chaque année sur les crédits figurant au budget de la commune.

A entendu la question orale de Monsieur Pierre RAMOGNINO sur le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

14 – APPROUVE à l'unanimité les demandes de subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2015 pour :

- l'Espace parents dans le cadre du projet social du Pavé blanc.
- la lutte contre les conduites sexuelles à risques.

PRECISE que les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

15 – APPROUVE à l'unanimité les demandes de subvention au titre du Programme départemental de soutien aux politiques locales de prévention de la délinquance 2015 pour :

- l'Espace parents dans le cadre du projet social du Pavé blanc,
- la lutte contre les conduites sexuelles à risques,
- la médiation par les pairs.

PRECISE que les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

16 – APPROUVE à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre des crédits de la ligne Bop 104 pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

17 – APPROUVE à l'unanimité l'attribution d'un acompte au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sur la subvention 2015 de la manière suivante :

| | BP 2014 | Acompte Proposé |
|---------|---------|--------------------|
| ▪ CIDFF | 19.000€ | 6.333,33 € |

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des acomptes sur subventions 2015 comme ci-dessus.

18 – APPROUVE à l'unanimité l'acquisition des pièces manquantes et nécessaires au bon fonctionnement du mammographe «mammomat 3000» auprès de la société Meditech LLC à Erevan au prix de 6 002 €, **DIT** que conformément à la convention de coopération décentralisée, ces pièces seront cédées au profit de la Ville d'Artachat et **PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget 2015 de la Ville.

19 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine une subvention au taux maximum pour l'organisation du Festival Jazz in Clamart 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20 – APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Clamart à l'Association Finances Gestion Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE), **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle, pour le reste du mandat, sur réception de facture.

21 – RETIRE à l'unanimité sa délibération en date du 10 décembre 2014 autorisant la cession au profit de la SAS LOGIH, du terrain sis 18 rue Émilienne, d'une surface de 1942 m² pour un prix de 850 000 euros.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery.

22 – DECIDE à la majorité (6 voix contre, 2 abstentions et un élu ne prenant pas part au vote) d'autoriser Madame la Première Adjointe à déposer plainte contre X et **HABILITE** Madame la Première Adjointe à prendre toute mesure utile pour assurer l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tous actes et documents se rapportant à la mise en œuvre du dépôt de plainte.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rejetée à la majorité (9 voix contre), après avoir été amendé à l'unanimité, le vœu présenté par Monsieur Philippe Kaltenbach relatif à l'implantation du site de maintenance et de remisage du futur tramway Antony-Clamart.

Questions orales

A entendu les questions orales de Messieurs Pierre CARRIVE, Pierre RAMOIGNINO et Philippe KALTENBACH sur l'arrêté d'interdiction des prospectus, de Monsieur Gérard AUBINEAU sur la piscine de Clamart et de Madame Vanessa JEROME sur les détecteurs de fumées, ainsi que les réponses apportées par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 1h15.

**Le Maire,
Conseiller Régional,**

Jean-Didier BERGER